



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2010**

L'an deux mille dix, le vingt sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le vingt mai deux mille dix, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### **PRESENTS :**

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Adjoints,  
Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Joël BONARIC, Didier CARAYON, Sylvie DAMAS, Conseillers Municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Philippe HECKEL qui donne pouvoir à Jean-Louis MAZZIA  
Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Brigitte BACCHI  
Anne-Marie CANDEL qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT  
Laure MONZO qui donne pouvoir à Virginie VILLARD  
Magali ROBERT qui donne pouvoir à Françoise FORMENT

### **ABSENTS :**

Anne-Marie TURIN, Eric BARTEAU

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Virginie VILLARD

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Mademoiselle Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 22 avril 2010.

Sylvie DAMAS indique que le compte-rendu comporte trois omissions concernant ses interventions.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal l'ajout de ces mentions au compte-rendu.

La proposition est rejetée à la majorité.

Pour : 4

Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON, Sylvie DAMAS votent pour.

Contre : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Philippe HECKEL, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD ayant pouvoir pour Laure MONZO.

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 avril 2010.

Pour : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Philippe HECKEL, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD ayant pouvoir pour Laure MONZO votent pour.

Contre : 1

Didier CARAYON vote contre.

ABSTENTION : 0

Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Joël BONARIC et Sylvie DAMAS ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

1. VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LA CCPRO – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ANNÉE 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 n°2004-809, l'article L.5214-16 prévoit en son alinéa V :

*« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours ».*

En vue de mettre en œuvre des objectifs communs en matière d'aménagement du territoire et de qualité de vie entre la CCPRO et les Communes membres une convention fixe les modalités et conditions de versement des fonds de concours aux communes pour l'année 2009.

Le Conseil communautaire par délibération du 20 mai 2010 a adopté les principes de la convention ainsi que les montants à verser aux communes membres, soit pour BEDARRIDES : 88 463,95 € en crédits de fonctionnement.

Le fonds de concours sera affecté au financement des dépenses suivantes :

- Dépenses de personnel d'entretien pour un montant subventionnable de 95 986,23€ HT
- Dépenses de travaux d'entretien pour un montant subventionnable de 80 941,67€ HT

Il est proposé au Conseil,

- **D'APPROUVER** le versement d'un fonds de concours par la CCPRO à la commune pour un montant de 88 463,95 euros pour le financement du fonctionnement des équipements communaux

- **DE DECIDER** de répartir les crédits en section de fonctionnement, compte 65734
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la CCPRO pour la perception de ce fonds de concours

Monsieur le Maire indique que les représentants de la commune au sein de la CCPRO ont voté contre en conseil communautaire car le montant a été diminué par rapport à l'année précédente sans justifications mais qu'il convient toutefois à défaut d'avoir mieux d'adopter ce fonds de concours.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Philippe HECKEL, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD ayant pouvoir pour Laure MONZO, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Joël BONARIC, Didier CARAYON et Sylvie DAMAS votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. MISE À DISPOSITION DE TERRAIN – CONVENTION DE PASSAGE POUR LA RÉALISATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Ouvèze (SIABO) à la demande de la commune de Bédarrides va réaliser une station de pompage dans le quartier de la gare afin de protéger et limiter le risque inondation dans ce secteur.

La réalisation de cet équipement nécessite la création d'un poste de transformation pour la desserte électrique de la station de pompage.

Afin de limiter l'impact visuel de cet équipement, la commune a consenti à l'installation du poste sur un terrain situé en renforcement de l'avenue des Verdeaux.

Ce poste serait situé sur la parcelle cadastrée section AV numéro 106 et occuperait une superficie de 14m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil de,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle AV 106 sur une superficie de 14m<sup>2</sup> pour l'installation d'un poste de transformation électrique jointe au présent dossier
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de passage des réseaux ERDF sous la voirie communale sur l'Avenue des Verdeaux jointe au présent dossier
- **DIRE** que cette mise à disposition et cette servitude de passage sont octroyées à titre gratuit
- **CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Monsieur le Maire fait remarquer aux élus que la réalisation de cette station de pompage est proposée par le SIABO et non par la CCPRO, rappelant que la compétence de lutte contre les inondations est gérée par les syndicats de rivières.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Philippe HECKEL, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD ayant pouvoir pour Laure MONZO, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Joël BONARIC, Didier CARAYON et Sylvie DAMAS votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN À L'ASSOCIATION EMPIRE PAINTBALL – AUTORISATION DE SIGNER LE BAIL

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Bédarrides met à disposition de l'association EMPIRE PAINTBALL un terrain cadastré section F numéro 644 d'une contenance de 3593 m<sup>2</sup> situé sur la rive gauche de l'Ouvèze pour la réalisation de son activité depuis 2007.

La commune souhaite renouveler cette mise à disposition sous la forme d'un bail de location pour une durée de trois ans comprenant un loyer symbolique de 1€ par an.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail joint au présent dossier. Annexe1.

Il est proposé au Conseil de,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail portant sur la location de la parcelle F 644 avec l'association Empire Paintball tel que joint à la présente délibération pour la réalisation de son activité pour une durée de trois ans,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Jean-Luc SANCHEZ demande où se trouve ce terrain.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un terrain situé en bordure de l'Ouvèze sur la route de Sarrians.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Philippe HECKEL, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET,

Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD ayant pouvoir pour Laure MONZO, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Joël BONARIC, Didier CARAYON et Sylvie DAMAS votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BÉDARRIDES À L'ASSOCIATION ARTOTHÈQUE SUD

Rapporteur : Jean-Louis MAZZIA

L'association Artothèque Sud située à Nîmes a pour objet la promotion de l'art par la mise à disposition d'œuvres picturales.

La commune souhaite développer l'accès à la culture en rendant accessible les œuvres au public. L'accueil de la mairie constitue un outil pour permettre cette promotion en procédant à des expositions temporaires. L'adhésion à cette association permettra d'avoir accès à un grand nombre d'œuvres qui offriront la possibilité de multiplier les expositions.

L'adhésion de la commune est de 23€ par an.

Il est proposé au Conseil de,

- **DECIDER** de l'adhésion de la commune de Bédarrides à l'association Artothèque Sud pour un montant annuel de 23 euros

Sylvette PEZELIER demande si les peintres bédarridais peuvent également participer à cette action.

Jean-Louis MAZZIA indique que des peintres bédarridais ont déjà participé aux expositions durant trois mois et qu'une exposition vient de leur être réservée durant plusieurs jours à la mairie.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à la majorité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Philippe HECKEL, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD ayant pouvoir pour Laure MONZO, Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Joël BONARIC, Didier CARAYON votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Sylvie DAMAS s'abstient.

5. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR 1791, L'ÉVÉNEMENT, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BÉDARRIDES

Rapporteur : Jacqueline BOSVET

La municipalité de Bédarrides ambitionne de créer un nouvel événement historique en Vaucluse.

Notre village a connu un épisode important de la Révolution française : la décision du rattachement du Comtat Venaissin à la France et la proclamation du décret d'annexion du Comtat Venaissin à la France y ont été effectuées en 1791 dans l'église Saint Laurent de Bédarrides.

A la manière d'autres municipalités, la commune va organiser le 21 août 2010 une reconstitution historique pour raconter notre passé.

La commune sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur, au sein du service culturel, ainsi qu'au Conseil Général de Vaucluse. Le montant de l'opération est estimé à 21 800 euros HT.

L'organisation de cet événement pourrait faire l'objet du plan de financement suivant :

- Conseil Régional Provence Alpes côtes d'Azur (32,11%) :	7 000 € HT
- Conseil Général du Vaucluse (32,11%) :	7 000 € HT
- Commune (35,78%) :	7 800 € HT
	<hr/>
	21 800€ HT soit
	26 072,80€ TTC

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le plan de financement pour l'organisation de l'événement de reconstitution de la proclamation du rattachement du Comtat Venaissin à la France de 1791.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le versement des subventions conformément au plan de financement arrêté ci-dessus

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un budget maximum qui ne sera atteint que si la commune obtient les financements indiqués.

Sylvie DAMAS demande à quoi correspondent les 21 800€.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des dépenses propres à l'organisation d'un spectacle qui ont été identifiées par le chef de projet.

Jacqueline BOSVET explique qu'il s'agit des dépenses pour les décors, les costumes, les sons et lumières, les techniciens.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses sont très raisonnables lorsque l'on compare les festivités organisées à Châteauneuf du Pape qui coûte plus de 200 000€ ou à Monteux.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 25

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Philippe HECKEL, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD ayant pouvoir pour Laure MONZO, Joël BONARIC, Didier CARAYON et Sylvie DAMAS votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Magali ROBERT s'abstient.

6. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LE FESTIVAL DES MUSIQUES DE L'OUVÈZE

Rapporteur : Jean-Louis MAZZIA

Connue pour être la cité aux 7 rivières, la ville va valoriser comme jamais son riche patrimoine hydraulique et transformer le lieu enchanteur de leur confluence en une scène musicale hors du commun, dans la pure tradition du festival de musique classique, « les pieds dans l'eau ».

Le Festival « Les Musiques de l'Ouvèze » aura lieu sur deux jours, les 6 et 7 août 2010 et proposera au public une entrée libre.

La commune sollicite à cet effet une subvention du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, au sein du service culturel et une subvention auprès de la SDEI.

Le montant de l'opération est estimé à 8 800 euros HT.

L'organisation de cet événement pourrait faire l'objet du plan de financement suivant :

- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur :	1 500 € HT
- SDEI :	4 000 € HT
- Commune :	<u>3 300 € HT</u>
	8 800€ HT soit
	10 524,8 € TTC

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le plan de financement pour l'organisation du Festival des Musiques de l'Ouvèze 2010

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le versement des subventions conformément au plan de financement arrêté ci-dessus

Le dossier n'appelant pas de remarque, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 25

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Philippe HECKEL, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD ayant pouvoir pour Laure MONZO, Joël BONARIC, Didier CARAYON et Sylvie DAMAS votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Magali ROBERT s'abstient.

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CAFE

Rapporteur : Jean-Luc SANCHEZ

L'association CAFE souhaite renforcer son activité en créant de nouvelles activités, notamment lors de la Fête de la Musique en organisant des concerts dans la commune. Egalement, elle souhaite se doter d'équipements pour l'organisation de ces manifestations.

La commune souhaite contribuer à l'activité de cette association sur l'année 2010.

Il est proposé au Conseil de,

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 5850 euros à l'association CAFE pour l'organisation de festivités sur la commune de Bédarrides
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 – article 6748

Monsieur le Maire demande à Jean Louis MAZZIA de présenter la Fête de la Musique qui va être organisée.

Jean-Louis MAZZIA indique que le spectacle sera différent cette année et qu'un spécialiste de l'organisation de spectacle a été sollicité pour l'organiser.

Didier CARAYON demande à quelle date cela aura lieu.

Jean-Louis MAZZIA indique que la Fête de la Musique a toujours lieu le 21 juin et que c'est la seule date où les organisateurs sont exonérés de la SACEM.

Didier CARAYON demande ce que va acheter l'association.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du matériel nécessaire pour tenir les buvettes pour éviter de le louer.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire procède au vote.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 23

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Philippe HECKEL, Réjane AUDIBERT ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Brigitte BACCHI ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD ayant pouvoir pour Laure MONZO, Didier CARAYON votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Françoise FORMENT ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Joël BONARIC et Sylvie DAMAS s'abstiennent.

### QUESTIONS DIVERSES

Brigitte BACCHI souhaiterait revenir sur un point évoqué il y a deux mois, à savoir obtenir le positionnement de Joël BONARIC et Françoise FORMENT sur les relations entretenues avec la CCPRO.

Départ de Françoise FORMENT, Joël BONARIC et Sylvie DAMAS à 19h35.

Monsieur le Maire souhaite donner une information sur le contentieux qui oppose la commune aux époux SUFFREN dans lequel la commune a appelé en cause André TORT qui avait signé le compromis et le Notaire qui avait rédigé l'acte. Le jugement a donné raison à la commune et a condamné les époux SUFFREN à verser à la commune la somme de 2500€.

Louis PAULHE remarque que certaines personnes ne sont pas intéressées par les questions importantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.